

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mardi 26 Juin 2018

DELIBERATION N°2018-31

OBJET : CDG31 : Affiliation et adhésion aux missions optionnelles (mise à jour)

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, KARSENTI, Mme AMIEL, MM. TENE, LAVAL.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. SOLERA représenté par Mme HORN, M. DESCLAUX représenté par M. SAVELLI, M. RASPEAU est représenté M. IZARD.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : M. CAPBLANQUET représenté par Mme AMIEL, Mme COUTTENIER représentée par M. TENE.

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme VOLTO représentée par M. CLEMENT.

Contenu délibération :

Le Président rappelle que l'Article 2 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institué par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, prévoit que tout centre de gestion départemental peut être affilié à lui-même à titre volontaire.

Il rappelle également que par délibération en date du 16 septembre 2014, l'Assemblée avait confirmé ce recours à l'affiliation volontaire et prévu que l'établissement adhérerait à l'ensemble des services optionnels alors existants.

Le Président indique que, depuis, les missions optionnelles ont évolué. Il propose donc d'actualiser la délibération d'affiliation et d'adhésion aux missions optionnelles pour le CDG31 et le suivi de ses agents.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- Confirmer l'affiliation à titre volontaire du CDG31 à lui-même pour le bénéfice de l'ensemble des missions obligatoires ;
- Adhérer pour les effectifs de l'établissement aux missions optionnelles suivantes : Médecine Préventive, Prévention et Conditions de Travail/CHSCT, Evaluation des politiques de prévention, Contrat groupe Assurance Statutaire, Contrat groupe Conventions de participation, et autant que de besoin à l'étude des dossiers Retraite, la réalisation de bilans-repères et le recours aux missions temporaires ;
- Réaliser toutes les opérations de suivi budgétaire et comptable afférentes à la traçabilité des coûts financiers de ces services au titre de l'administration de l'établissement ;
- Donner mandat au Président du CDG31 pour tout acte ou opération en rapport avec la mise en œuvre correspondante.

Fait à Labège,
Le 26 Juin 2018

Le Président,

Pierre IZARD